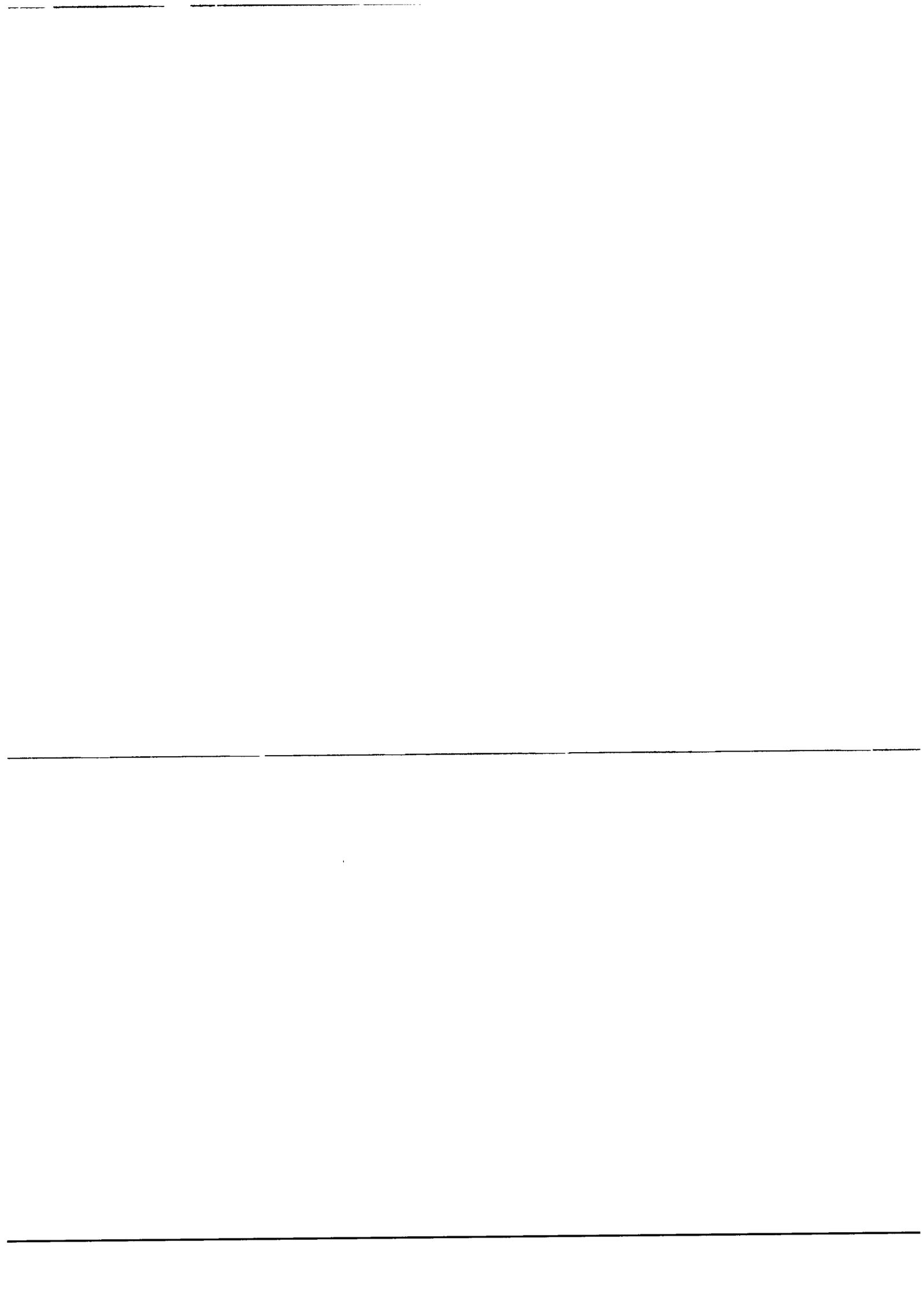
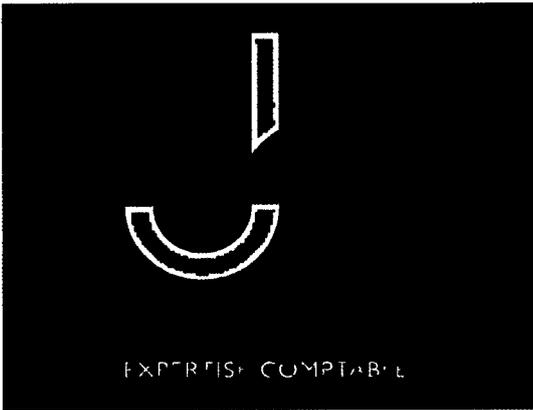


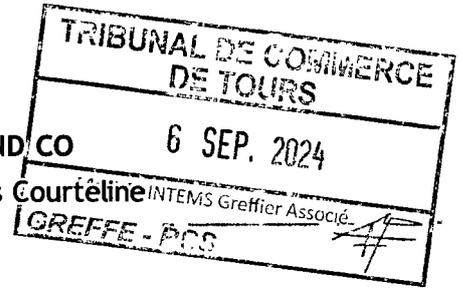
Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOURS - 3701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 06/09/2024 - 10619 - 2006 B 00215 - 488 725 482 - TRIBU AND CO



N° 2024 10619



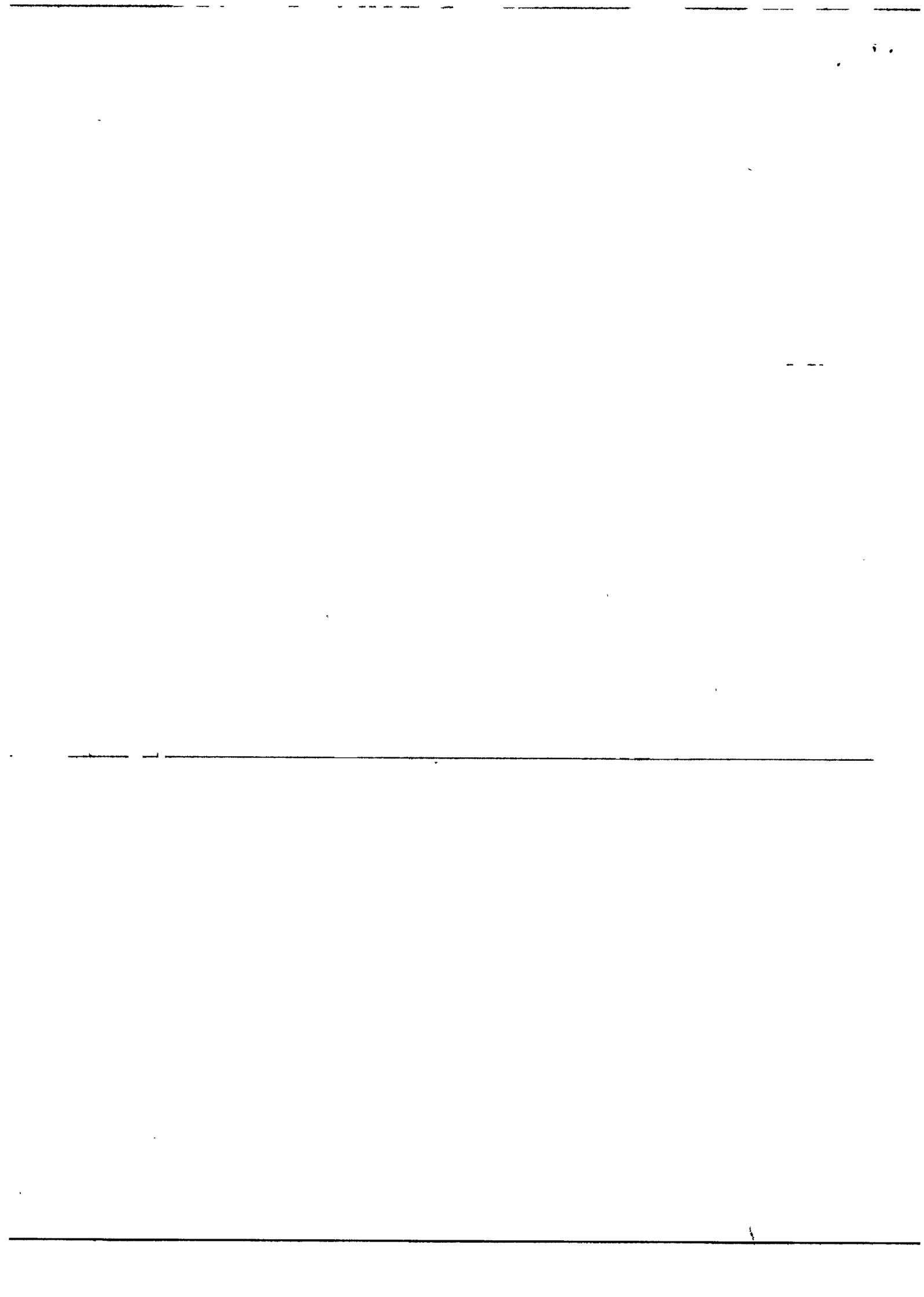
EURL TRIBU AND CO
76 Rue Georges Courtéline
37000 TOURS



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

comptes certifiés
conformément à l'original.



Bilan Actif

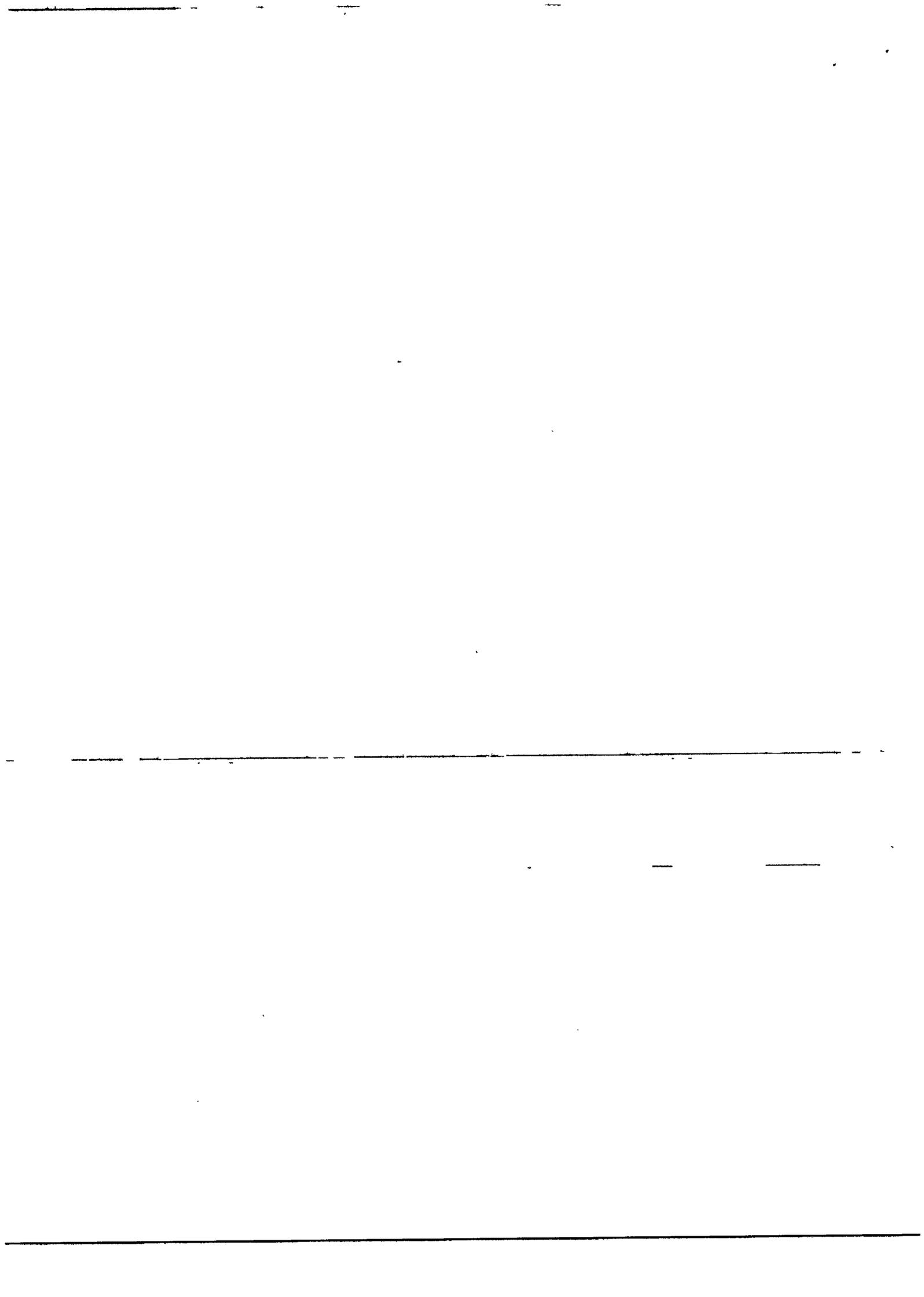
Etat exprimé en euros

		31/03/2024			31/03/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	33 272	23 998	9 274	7 540	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	33 272	23 998	9 274	7 540	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				119
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	191 592	8 232	183 360	145 817
	Autres créances	29 647		29 647	35 076
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	183 005		183 005	184 004	
Charges constatées d'avance	23 189		23 189	22 840	
TOTAL (III)	427 433	8 232	419 202	387 857	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	460 705	32 229	428 476	395 397	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an



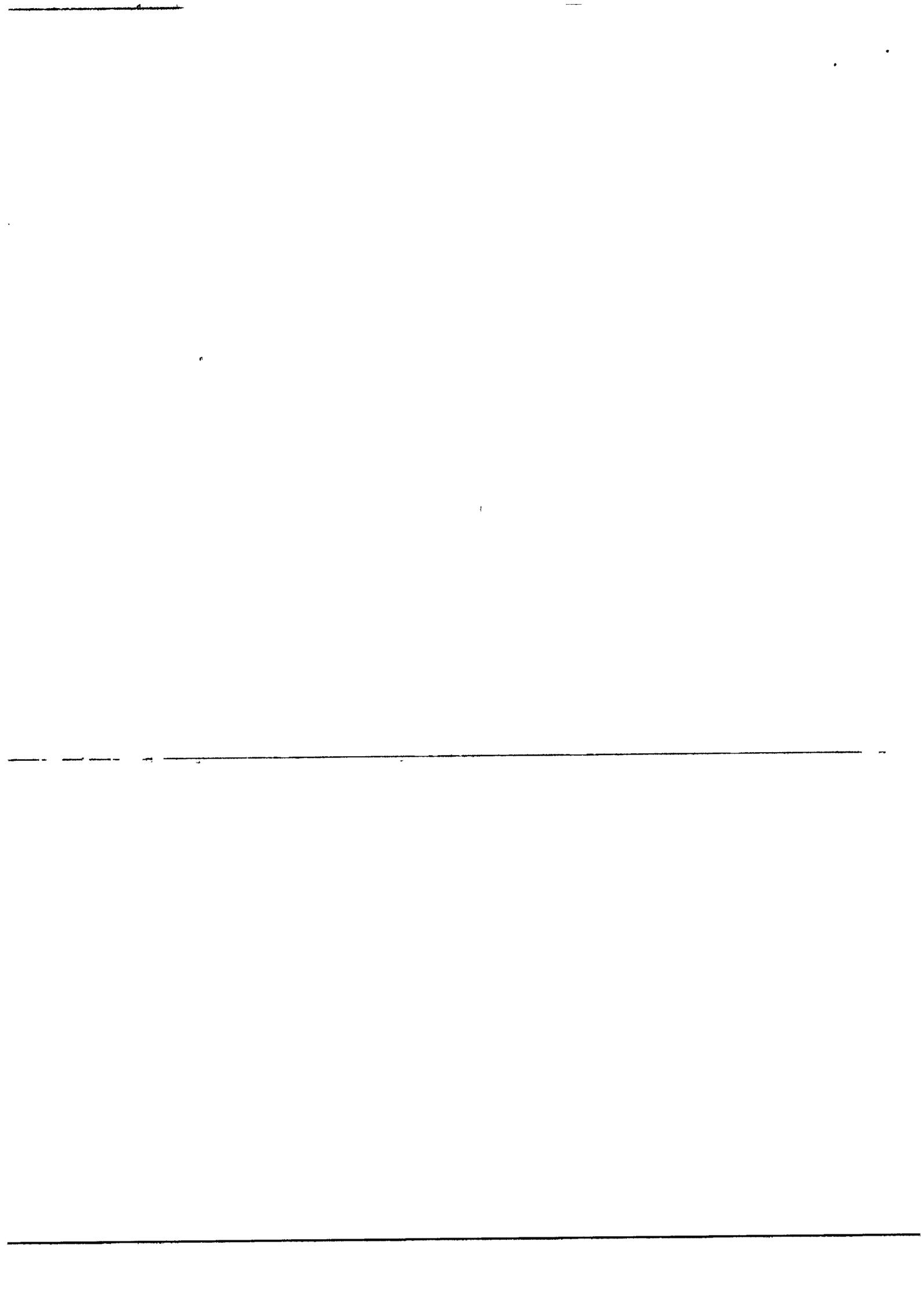
Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

		31/03/2024	31/03/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	119 008	129 008
	Report à nouveau	(17 782)	(49 057)
	Résultat de l'exercice	29 620	38 274
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		240 845	221 225
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES FINANCIERES			
DETTES (1)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	261	240
	Emprunts et dettes financières divers (3)	856	922
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 596	1 596
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 454	28 113
	Dettes fiscales et sociales	124 968	110 448
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	150		
Produits constatés d'avance (1)	36 346	32 852	
Total des dettes		187 631	174 172
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		428 476	395 397
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		29 619,98	38 274,27
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		186 035	172 576
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		261	240
(3) Dont emprunts participatifs			



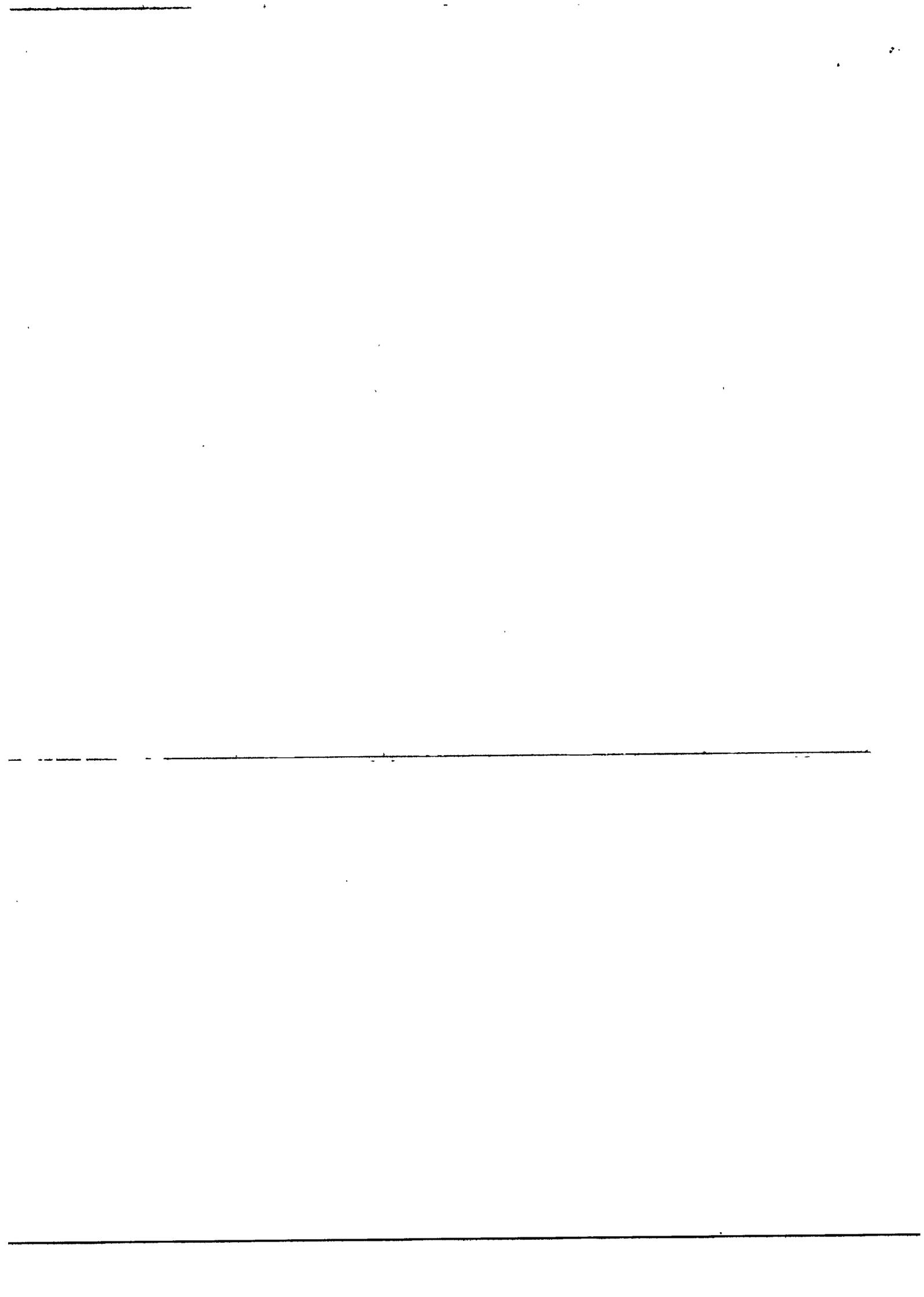
Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	766 774		766 774	752 626
	Montant net du chiffre d'affaires	766 774		766 774	752 626
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			5 920	15 611
	Autres produits				8
	Total des produits d'exploitation (1)			772 694	768 246
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			158 645	182 230
	Impôts, taxes et versements assimilés			10 686	12 601
	Salaires et traitements			414 172	399 502
	Charges sociales du personnel			122 448	113 228
	Cotisations personnelles de l'exploitant			20 889	26 258
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			3 583	2 797
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			7 112		
Dotations aux provisions					
Autres charges			3 610	7	
	Total des charges d'exploitation (2)			741 144	736 623
	RESULTAT D'EXPLOITATION			31 550	31 623



Compte de Résultat 2/2

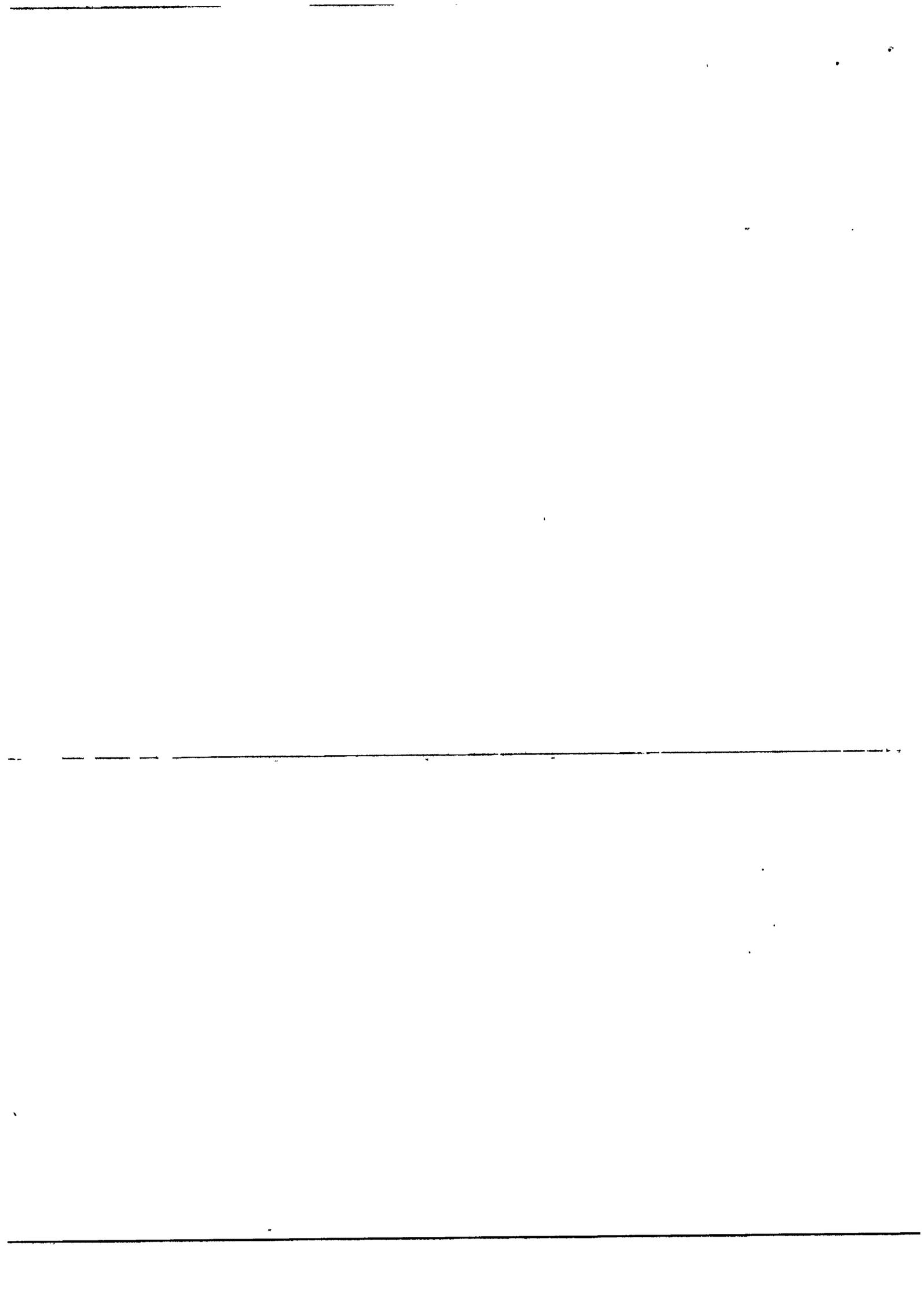
Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		31 550	31 623
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	832	347
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	832	347
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		832	347
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		32 382	31 970
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 856	2 521
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	1 856	2 521
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	158	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	158	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 697	2 521
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 459	(3 783)
TOTAL DES PRODUITS		775 381	771 114
TOTAL DES CHARGES		745 761	732 840
RESULTAT DE L'EXERCICE		29 620	38 274

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

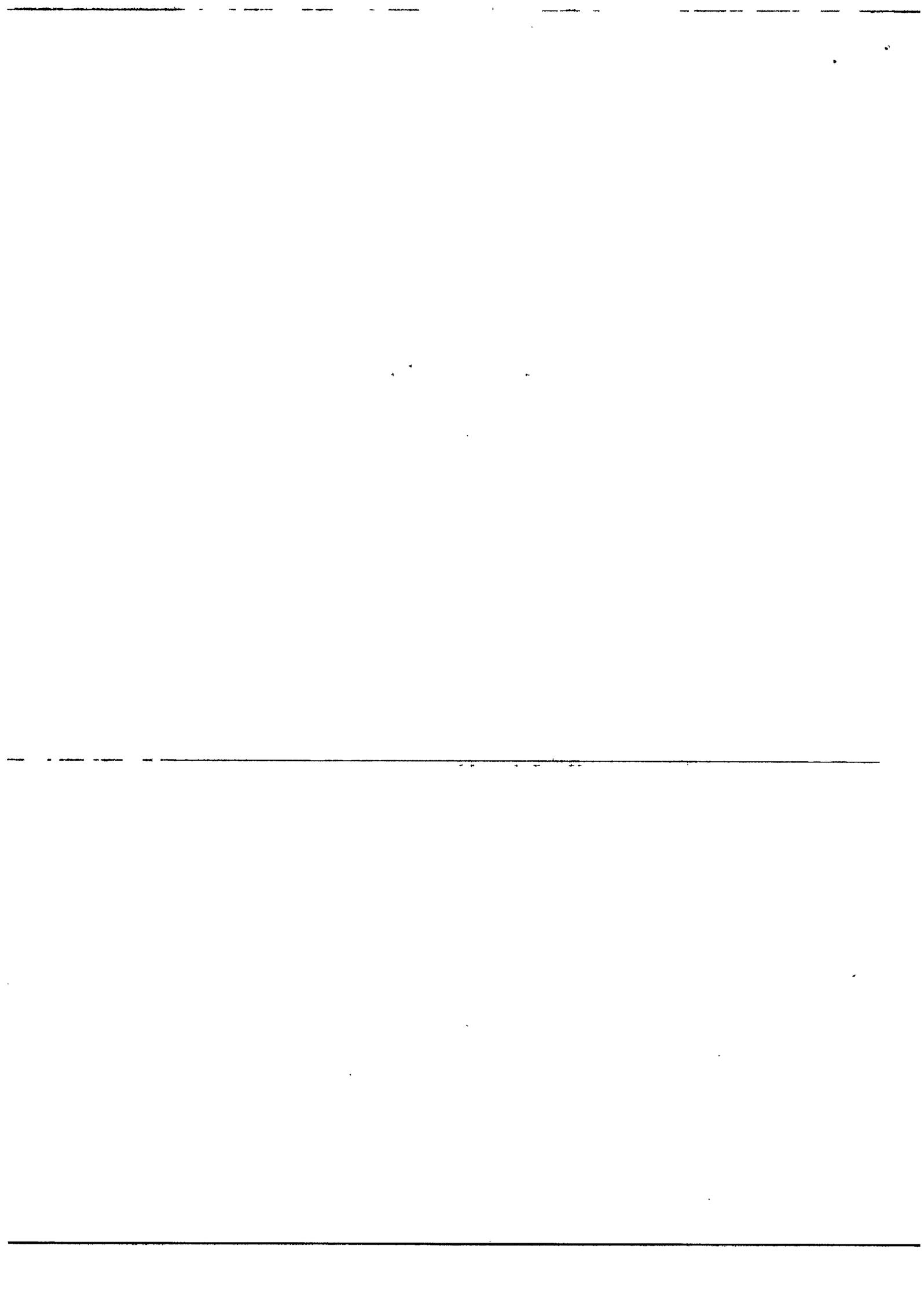
- Le bilan de l'exercice présente un total de **428 476** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **775 381** euros
 - un total charges de **745 761** euros
 - dégage un résultat de **29 620** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/04/2023**
- finit le **31/03/2024**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **EURL TRIBU AND CO** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **428 476 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **775 381 euros** et un total **charges** de **745 761 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **29 620 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/04/2023** et finit le **31/03/2024**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

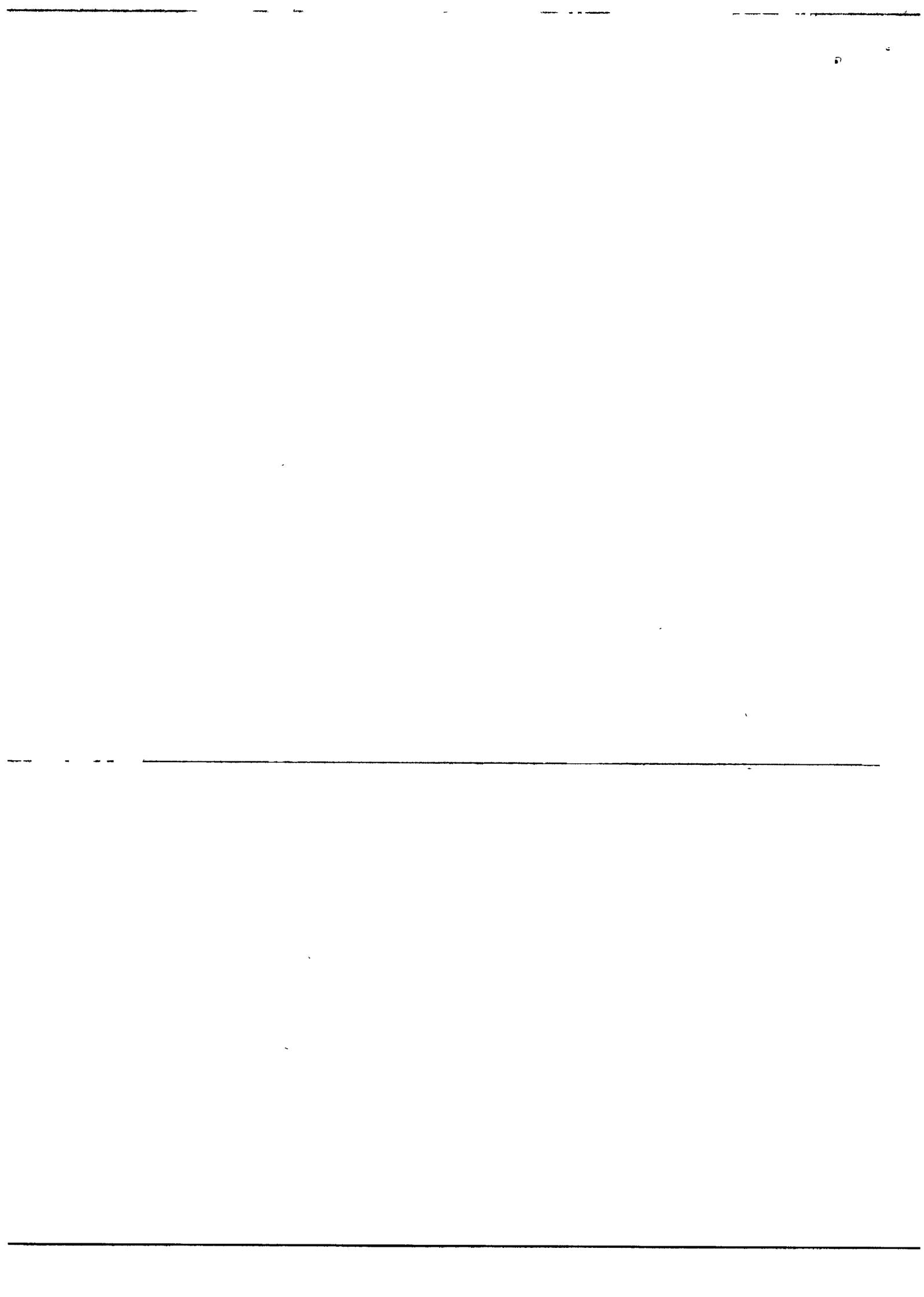
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	8 758		2 378			11 135
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	19 198		2 939			22 137
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 955		5 317			33 272
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	27 955		5 317			33 272

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	5 270	1 449		6 719
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	15 145	2 134		17 279
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 415	3 583		23 998
TOTAL		20 415	3 583		23 998

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/03/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	9 878	9 878	
	Autres créances clients	181 714	181 714	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	585	585	
	Impôts sur les bénéfices	7 540	7 540	
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 414	3 414	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	<hr/>			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	18 109	18 109	
	Charges constatées d'avances	23 189	23 189	
	TOTAL DES CREANCES	244 428	244 428	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/03/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	261	261		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	23 454	23 454		
	Personnel et comptes rattachés	30 291	30 291		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 130	54 130		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	38 593	38 593		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 953	1 953		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	856	856		
	Autres dettes	150	150		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	36 346	36 346			
	TOTAL DES DETTES	186 035	186 035		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	856			

SARL TRIBU AND CO

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 100 000 euros

Siège social : 76 rue Georges Courteline- 37000 TOURS
RCS TOURS 488 725 482

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 24 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le 24 mai, à vingt heures,

Monsieur Sébastien HUILLET associé unique de la SARL TRIBU AND CO a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Monsieur Sébastien HUILLET associé unique de la SARL TRIBU AND CO a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 et le rapport de gestion sur l'activité de ladite société au cours de cet exercice.

Puis l'associée unique examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ; conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

HD

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024, s'élevant à 29 619,98 €, de la manière suivante :

- au compte report à nouveau	17 782,38 €
- à l'associé unique un dividende de	10 000,00 €
- au compte autres réserves.....	1 837,60 €
Total.....	29 619,98 €

Les dividendes à répartir au titre de l'exercice écoulé se trouve ainsi fixé de la manière suivante :

	Montant du dividende	Nb de parts	Dividende par part
Dividende	10 000,00 €	10000	1,00 €

Il sera mis en paiement le 30 septembre 2024 au plus tard.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Montant des dividendes
31/03/23	10 000,00 €
31/03/22	1 530,00 €
31/03/21	1 530,00 €

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, les dividendes distribués aux associés personnes physiques sont éligibles à l'abattement de 40%, mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Les associés personnes physiques pourront opter pour un dividende versé diminué de 30% soit 12.8% pour la partie fiscale et 17.20% pour les prélèvements sociaux sauf pour la part à déclarer aux organismes sociaux qui ne sera diminué que de 12.8%

TROISIEME DECISION

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article, conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

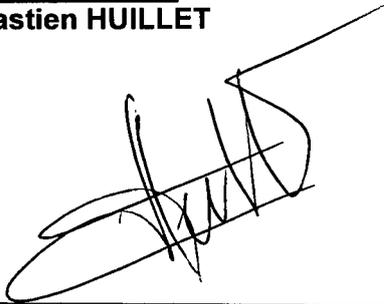
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associée unique et sur le registre de ses décisions

HS

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération de 63 794,15 € qui lui a été versé au cours de l'exercice social clos au 31 mars 2024.

L'associé unique
Sébastien HUILLET



2024

SARL TRIBU AND CO

**Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 100 000 euros**

**Siège social : 76 rue Georges Courteline- 37000 TOURS
RCS TOURS 488 725 482**

**TEXTES DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2024**

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

- L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ; conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME DECISION

~~L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024, s'élevant à 29 619,98 €, de la manière suivante :~~

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024, s'élevant à 29 619,98 €, de la manière suivante :

au compte report à nouveau	17 782,38 €
à l'associé unique un dividende de	10 000,00 €
au compte autres réserves.....	1 837,60 €
Total.....	29 619,98 €

MS

Les dividendes à répartir au titre de l'exercice écoulé se trouve ainsi fixé de la manière suivante :

	Montant du dividende	Nb de parts	Dividende par part
Dividende	10 000,00 €	10000	1,00 €

Il sera mis en paiement le 30 septembre 2024 au plus tard.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Montant des dividendes
31/03/23	10 000,00 €
31/03/22	1 530,00 €
31/03/21	1 530,00 €

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, les dividendes distribués aux associés personnes physiques sont éligibles à l'abattement de 40%, mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Les associés personnes physiques pourront opter pour un dividende versé diminué de 30% soit 12.8% pour la partie fiscale et 17.20% pour les prélèvements sociaux sauf pour la part à déclarer aux organismes sociaux qui ne sera diminué que de 12.8%

TROISIEME DECISION

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article, conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associée unique et sur le registre de ses décisions

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération de 63 794,15 € qui lui a été versé au cours de l'exercice social clos au 31 mars 2024.

